

Allèves 1272/1275

En 1272, le Pape Grégoire X envoie l'Archevêque de Corinthe au roi de France, Philippe III, afin d'obtenir son secours pour la Palestine et l'avance d'une somme de 25.000 marcs d'argent sur les biens des Templiers. Philippe III avance effectivement cette somme au Pape et lui témoigne son dessein d'aller en personne secourir la Terre Sainte.

Un concile catholique convoqué le 31 mars 1272, s'ouvre à Lyon le 7 mai 1274, présidé par Grégoire X, avec trois objectifs : "les secours pour Jérusalem, l'union avec les Grecs et la réforme de l'Eglise." Vinrent à Lyon plusieurs centaines de prélats, des souverains, des ambassadeurs.

Le concile délibéra des aspects financiers de la croisade. On décida que pendant six années la dîme de tous les bénéfices de la chrétienté devrait revenir à la croisade et ces taxes prirent le nom de "décimes".

Jacques Ier d'Aragon souhaitait organiser l'expédition immédiatement, mais les Templiers s'y opposèrent. Les ambassadeurs du Khan du Tatars étaient en pourparlers avec le pape, qui souhaitait qu'ils laissent les chrétiens en paix pendant la guerre contre l'Islam.

Il n'y eut plus de véritable croisade vers Jérusalem.

Le compte de la décime levée pour six années dans le diocèse de Genève à partir de 1275 occupe les feuillets 16 à 23 du volume 12 des *"Introitus et exitus"* aux archives du Vatican.

"Hec est ratio decime primi anni civitatis et diocesis gebennensis. Collectores sunt frater Jacobus, prior talueriarum et dominus petrus, decanus albone"

Les collecteurs furent Jacques de Lully, prieur de Talloires et Pierre de Pouilly, doyen d'Aubonne.

Il est fait état au chapitre *"decanatus anassiaci qui computavit et solvit"* de la taxe levée sur **"capellanus de Alivis"**, soit 2 livres (genevoises) et 7 sols, **"capellanus Grufe"** (Gruffy) étant taxée de 2 livres, 1 sol et 5 deniers.

Les archives du Vatican nous permettent d'affirmer qu'il y avait à Allèves, en 1275, une église (capellanus) dont les revenus étaient équivalents à celle de Gruffy.

Ce qui établit de façon incontestable l'existence de notre village, sans doute implanté à proximité des Aiguilles de Racherocche, vers 1200, alors que le village d'Allèves dans le Valais, ne figure pas dans le compte de décimes de 1365 pour le diocèse de Sion.